

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE WAVRIN

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 1er OCTOBRE 2020

Le conseil municipal de Wavrin, convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire le 1^{er} octobre 2020 à 19h30 à la Maison de l'Olivier, sous la présidence de Monsieur Alain BLONDEAU, Maire.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de Monsieur Yves MARICAU de son poste de conseiller municipal. Monsieur Maricau a quitté Wavrin et ne peut plus s'acquitter des missions qui étaient les siennes. Monsieur Patrice TURPIN, suivant de la liste « Union pour le Changement » (UPLC), a accepté de devenir conseiller municipal. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue.

Monsieur Alexandre LESSART est désigné secrétaire de séance.

Il procède à l'appel.

Appel des élus.

Etaient présents :

BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - CARY Thérèse - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre — VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - MOLCRETTE Laurent - PLUT Annick - DELACOURT Séverine - DE WAZIERES Cyril - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita — PLICHON Philippe

Etaient excusés:

LORTHOIS Daniel, pouvoir BLONDEAU Alain,
EQUINE Philippe, pouvoir CARY Thérèse,
HUIZINGA Martine, pouvoir JONVILLE Régine,
DURAND Bernard, pouvoir DUTOIT Jean Michel.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire propose de voter le compte rendu proposé et relatif au conseil municipal du 2 juillet 2020.

Madame Cliquennois, conseillère municipale « ensemble pour Wavrin » (EPW), regrette de ne pas avoir pu voter lors de ce conseil municipal du 2 juillet 2020 puisqu'elle avait donné pouvoir à M Sylvain Balzan^o, conseiller municipal «UPLC». Or, ce dernier ne pouvait la représenter puisque déjà titulaire d'un autre pouvoir. Elle aurait apprécié en être informée pour donner son pouvoir à un autre élu.

Monsieur le Maire rappelle que l'élu qui souhaite se faire représenter doit préalablement contacter l'élu à qui donner le pouvoir ; ce dernier doit accepter la procuration avant de l'adresser en mairie. Dans le présent cas, M Balzan^o n'était pas informé de la demande de Mme Cliquennois et avait déjà accepté la procuration d'un autre élu.

Le PV du conseil municipal du 2 juillet 2020 est voté à la majorité. Madame Cliquennois, absente au conseil du 2 juillet 2020, ne prend pas part au vote.

Pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EQUINE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric

Abstention : PLICHON Philippe

1- Représentation de Monsieur Patrice Turpin aux commissions municipales permanentes

Monsieur Maricau étant conseiller membre des commissions 7 et 8, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour autoriser la participation de Monsieur Patrice Turpin à ses 2 commissions, en lieu et place de M Yves Maricau.

La nouvelle composition de ses 2 commissions serait donc :

Commission ne) 7 - élue référente, CARY Thérèse : Politique des Aînés, isolement et dépendance, intergénérationnel, handicap et accessibilité. Sont présents: Nathalie DHENNIN, Philippe DELACOURT, Annick PIRET, Muriel LOMBART, Patrice Turpin, Philippe PLICHON

Commission n°8 - élu référent, LESSART Alexandre: Cadre de vie et environnement, réunion de quartiers, sécurité des biens et des personnes, correspondance «sécurité civile et défense». Sont présents : Jean-Paul CARDON, Martine HUIZINGA, Bernard DURAND, Patrice Turpin, Eliane MATHON, Eric VANTOUROUT

Le conseil municipal vote à la majorité la participation de Monsieur Patrice Turpin aux commissions 7 et 8, en lieu et place de M Yves Maricau.

Mr PLICHON demande si Mr MARICAU a donné sa démission ou s'il en a été contraint : Mr le maire répond qu'il a donné sa démission car il ne pouvait plus assurer sa fonction.

Pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EQUINE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric — PLICHON Philippe

Abstention : CLIQUENNOIS Anita

2- Subvention 2020 centre culturel du moulin

M Jean Michel Dutoit, premier adjoint, rappelle le vote à la majorité le montant des subventions allouées aux associations et leur inscription au budget primitif 2020 lors de sa réunion du 2 juillet 2020.

Concernant le centre culturel du Moulin, face la disponibilité d'un fond de trésorerie de l'association à hauteur de 11 000€ fin 2019 et en l'absence de manifestation organisée durant le confinement et de programmation d'ici décembre début 2021, il avait été proposé au conseil de suspendre le versement de cette subvention 2020 et d'attendre la communication de nouveaux éléments par l'association à la rentrée de septembre 2020 pour l'envisager.

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux membres du bureau de l'association subventionnée par la ville ne peuvent pas prendre part au vote.

Ainsi, suite à présentation par l'association d'un planning événementiel sur la fin de l'année 2020, le conseil municipal autorise à l'unanimité le versement d'une subvention 2020 de 13 000€ au centre culturel du Moulin.

Pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EQUINE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane VANTOLTROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita — PLICHON Philippe

3- Projet « coeur de ville » : convention pour la mise en place d'une clôture le long du sentier piéton

Monsieur le Maire expose que la Ville de Wavrin, à travers l'opération «Aménagement du Coeur de Ville», souhaite réaliser un cheminement piéton public entre le parc de la Deûle et l'ancien terrain de football en schiste qui, sur une soixantaine de mètres, s'inscrit dans une emprise de 6 mètres entre deux ensembles de deux terrains bâtis.

Pour le confort des usagers du cheminement et pour celui des habitants, cette situation implique une maîtrise des limites qui doivent être également agréables et protectrices dans l'espace public et dans l'espace privé.

Ainsi, et suite à rencontre des quatre propriétaires riverains concernés (2 propriétaires sur la rue Salengro et 2 propriétaires sur la rue Leclerc), un projet de convention pour la mise en place d'une clôture le long du sentier piéton a été proposé. Objectif : préciser la nature du projet et les techniques mises en place pour établir la clôture, ainsi que le rôle, la responsabilité et les obligations de chacun des acteurs associés à cette opération.

Enfin, si le projet de convention proposé aux riverains de la rue Salengro précise une implantation de la clôture en limite de propriété, celle proposée aux riverains de la rue Leclerc propose une implantation contre celle existante, ces 2 terrains étant déjà clôturés.

Monsieur Plichon, conseiller municipal « EPW », est surpris de voir proposer une convention anti datée et aurait préféré que la convention soit votée avant de démarrer les travaux.

Monsieur Dutoit, premier adjoint, ne qualifie pas la convention d'anti datée puisque datée au 2 octobre, c'est à dire au lendemain du vote en conseil municipal. Il explique les deux solutions qui s'offraient à la ville et aux riverains : soit attendre le vote de la convention en conseil pour engager les travaux, soit répondre à la sollicitation pressante des 2 riverains dont le terrain n'était pas clôturé, désireux de le sécuriser dans le meilleur délai. De fait, en concertation avec les 4 riverains concernés par la convention, le document a été signé et les travaux ont été anticipés.

Monsieur le Maire souligne que la convention ne valide pas la réalisation des travaux mais encadre les modes et usages de la clôture, c'est-à-dire les droits et obligations de chacun. Il rappelle le vote préalable du budget nécessaire à la réalisation des travaux lors du vote du budget 2020 de la commune. Enfm, il explique qu'en cas de vote de cette convention d'usage au conseil et en l'absence de validation préalable des riverains concernés, il était attendu un souhait de modification de la convention de leur part, même à la marge, qui aurait obligé le conseil à la revoter ultérieurement.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention soumis aux riverains concernés par la mise en place d'une clôture le long d'un sentier piéton aménagé dans le cadre du projet « coeur de ville ».

Pour; BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EQUINE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita — PLICHON Philippe

4- Vente du matériel de restauration collective de l'école Anatole France

Monsieur Dutoit, premier adjoint, rappelle que depuis le déménagement des écoles dans le groupe scolaire Simone Veil doté d'une cuisine équipée à neuf, le matériel de cuisine du restaurant scolaire Anatole France est inutilisé.

Aussi, la société de restauration collective « API » propose de racheter le matériel en l'état, à hauteur de 2 500 €, compris démontage et transport.

Ces biens sont totalement amortis et leur valeur nette comptable est donc de 0€ ; le crédit nécessaire à cette sortie d'immobilisation est ouvert au budget principal de la commune.

Le conseil municipal prononce à l'unanimité le déclassement et la cession des matériels de cuisine du restaurant scolaire Anatole France dont la liste était annexée à la note de synthèse, autorise le Maire à faire procéder à leur cession en l'état et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EQUINE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita — PLICHON Philippe

5- Nomination de la nouvelle voie de desserte du collège Léon Blum

Monsieur le Maire précise qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération exécutoire, le nom à donner aux rues et aux places publiques (Art L2212-2 du CGCT). A cet effet, il convient d'identifier la voie de desserte du nouveau collège Léon Blum, qu'il est proposé de nommer « René Benoît », un wavrinois qui s'est éteint à Wavrin le 13 mars 2020, à l'âge de 97 ans.

M René Benoît est né le 12 avril 1923 en Normandie. En 1942, après l'invasion allemande, il décide de s'engager dans l'armée et part à 19 ans chez les Zouaves de Casablanca comme simple soldat. En décembre 1943, il débarque en Italie avec 1000 autres soldats commandés par le Général Juin. Le 5 juin 1944, Rome déclarée ville ouverte (rendue sans combat), M. René Benoit est décoré par le Pape Pie XII. De retour en France en août 1944, sa mission se poursuit dans les Vosges. Après la bataille de Colmar, il entre à Mulhouse en décembre 1944, où il est nommé sergent. Le 8 mai 1945, c'est à Innsbruck que M René Benoit apprend la victoire des troupes alliées. Démobilisé à Noël 1945, il rentre à Mouvaux et se marie avec Françoise. En 1983, ils s'installent à Wavrin.

Pour ses faits de guerre, M René Benoit a été décoré à multiples reprises: Croix de Guerre, Croix du Combattant, Croix du Combattant Volontaire 39/45, Médaille Militaire, Médaille de la Campagne d'Italie, Médaille Rhin et Danube et Médaille de la Reconnaissance de la Nation.

De 1989 à 2002, M René Benoit est président des Anciens Combattants et Militaires de Wavrin et Président des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre de Wavrin. Puis, en 2002, il devient Vice-Président de l'Union Nationale des Combattants puis Président, section de Wavrin et Président d'Honneur quelques années plus tard. Pour les 70 ans de la victoire du 8 mai 1945, il a reçu la légion d'Honneur et a été nommé Citoyen d'Honneur de la ville de Wavrin.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le nom « René Benoît » donnée à la voie de desserte du nouveau collège Léon Blum.

Pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EUTNE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZAN() Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita — PLICHON Philippe

6- Nomination de la nouvelle voie de desserte du lotissement en cours d'aménagement rue du Marais de la Ville

Dans une démarche similaire, Monsieur le Maire propose de nommer la nouvelle voie de desserte du lotissement en cours d'aménagement rue du Marais de la Ville, qu'il est proposé de nommer « Jean-Marie Rémy ».

M Jean-Marie Rémy est né à Lille le 28 mai 1906. En 1935, il est directeur de l'usine Lassailly de Wavrin qui fabrique des goudrons de houilles et ses dérivés. En 1936, il se marie à Yvonne Mouveaux. De cette union, naissent 3 garçons, malheureusement il n'a pas eu la joie de connaître le petit dernier.

En janvier 1943, il devient membre du BOA (Bureau des opérations Aériennes) et livre de l'essence au réseau. Il est dénoncé et arrêté le 17 mai 1944, sous les yeux de sa femme et ses deux fils. Incarcéré, il subit plusieurs interrogatoires et tortures nazis. Mais il ne parle pas. En juillet, il est transféré à la prison de Loos, pour ensuite être transporté avec 870 autres détenus à la gare de Tourcoing, où le « Train de Loos » les y attend. M Jean-Marie Rémy est envoyé au camp de Sachsenhausen. La vie y est abominable, les détenus subissent le froid, les cris, les coups, les humiliations, les séances d'exercices physiques épuisantes, les douches glacées et souffrent de multiples maux. La faim est permanente. Le 15 octobre 1944, il est transféré au centre de recherches militaires de Peenemünde, où sont mises au point les bombes volantes V1 et les fusées V2. Chaque jour, par moins 30°C, il s'attèle à des travaux forcés d'une pénibilité effroyable: terrassements, tranchées, nivelages... il meurt d'épuisement le 21 janvier 1945. Sur les 59 déportés du train de Loos arrivés dans ce camp, 47 n'en sont jamais revenus.

Pour son courage, la légion d'honneur lui a été décernée le 10 septembre 1955.

Concernant le vote des 2 noms de rues proposés, Monsieur Plichon, conseiller municipal « EPW », demande si d'autres noms ont été proposés en commission urbanisme.

Monsieur le Maire explique qu'une liste de noms à affecter aux nouvelles voies avait été arrêtée lors des commissions d'urbanisme du précédent mandat, en concertation avec l'opposition représentée alors par M Guillaume Deconnick ; les noms de M Benoît et M Rémy étaient intégrés. Monsieur le Maire a par ailleurs récemment sollicité l'Union des Anciens Combattants, pour qu'une nouvelle liste de noms soit proposée, travaillée en commission et soumise à délibération du conseil.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le nom « Jean-Marie Rémy » donné à la voie de desserte du nouveau lotissement de la rue du Marais de la Ville.

Pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EQUINE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita — PLICHON Philippe

7- Ouverture dominicale des commerces en 2021

Monsieur le Maire explique qu'en 2017, la MEL a souhaité favoriser un calendrier coordonné et une harmonisation des ouvertures dominicales de commerces de détail sur l'ensemble du territoire. Il a ainsi été fixé à 8 le nombre maximal d'ouvertures dominicales des commerces de détail autorisé par les Maires, avec un calendrier fixe de 7 dimanches et une date laissée au choix des communes. Ce cadre était valable jusqu'en 2020. Le calendrier fixe de 7 dimanches intègre: les 2 premiers dimanches des soldes, le dimanche précédant la rentrée des classes et les 4 dimanches précédant les fêtes de Noël.

Suite à la sollicitation de la commune par le magasin « Chaussexpo » implanté sur son territoire, le conseil municipal est donc invité à statuer sur le calendrier 2021 d'ouvertures dominicales des commerces de détail sur la commune. Monsieur le Maire propose de retenir le calendrier des 7 dimanches communs proposés par la MEL sur le territoire communautaire :

- Le 10/1 : dimanche des soldes,
- Le 4/7 : dimanche des soldes,
- Le 29/8 : dimanche avant la rentrée scolaire,
- Les 28/11, 5/12, 12/12 et 19/12: 4 dimanches précédents les fêtes de Noël.

Mme Cluquenois, conseillère municipale « EPW », demande si des commerçants wavrinois désireux de le faire pourraient ouvrir un autre dimanche que ceux votés. M Plichon, conseiller municipal « EPW », comprend que la commune accepte ainsi de passer de 7 à 12 le nombre d'ouvertures dominicales annuelles accordées. Enfin, Monsieur Vantourout, conseiller municipal « EPW », s'interroge sur le cas particulier des dédicaces organisées ponctuellement le dimanche matin par la librairie.

M le Maire explique que l'ouverture dominicale doit être votée par la ville, puis validée par la MEL, que les droits d'ouverture sur 2020 des commerçants wavrinois seront uniquement les 7 dates votées par le conseil municipal, même si la MEL offre la possibilité d'en voter 12, qu'en cas de souhait de modification, la ville devra re-délibérer et resoumettre la liste pour accord de la MEL et que sont uniquement concernées par ce vote les périodes promotionnelles et de Noël. Il précise que seul le commerce « Chaussexpo » a sollicité la commune pour ouvrir 8 dimanches, intégrant les 7 dimanches proposés au vote du conseil et commun sur le territoire communautaire, avec en sus le 5ième dimanche précédant les fêtes de Noël. Enfin, il souligne l'intérêt de cette délibération qui encadre l'ouverture dominicale des commerces sur la commune et préserve la vie de famille en limitant le nombre.

Le conseil vote à l'unanimité le calendrier proposé ci-dessus.

Pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EQUINE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita — PLICHON Philippe

8 — Forfait communal à l'école privée Immaculée Conception

Les dépenses de fonctionnement d'une classe maternelle et élémentaire sous contrat d'association constituent une dépense obligatoire à la charge de la commune.

La délibération 2020-06-09 du conseil municipal du 2 juillet 2020 a autorisé le versement pour l'année 2019 des forfaits communaux suivants :

-32 301 euros pour le forfait de l'école élémentaire de l'Immaculé Conception sur l'année civile 2020,
-37 912 euros pour le forfait de l'école maternelle de l'Immaculé Conception sur l'année scolaire de septembre 2019/juillet 2020.

Il convient dorénavant de délibérer pour octroyer les forfaits communaux des écoles maternelle et élémentaire de l'année scolaire 2020/2021.

Aussi, les forfaits communaux estimés sur l'année scolaire 2020/2021 sont:

-22 981 euros pour le forfait de l'école élémentaire de l'Immaculé Conception, déduction faite de la part du forfait déjà versé sur la période septembre 2020 à décembre 2020 conformément à la délibération 2020-06-09,
-15 443 euros pour le forfait de l'école maternelle de l'Immaculé Conception.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le versement des forfaits communaux de l'école privée Immaculée Conception pour l'année scolaire 2020/2021 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document dédié.

Pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EQUINE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETTE Laurent - PLUT Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita — PLICHON Philippe

9- Observations relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la MEL

Monsieur le Maire explique que la chambre régionale des comptes des Hauts-de-France a publié un rapport comportant ses observations définitives relatives à la gestion de la Métropole Européenne de Lille concernant les exercices 2015 et suivants (Art L. 243-8 du code des juridictions financières).

Ce rapport a été adressé au président de la MEL, qui l'a présenté à l'organe délibérant. Dès lors, la chambre régionale des comptes des Hauts-de-France est amenée à l'adresser aux maires de toutes les communes membres de cet établissement public, en vue de le soumettre aux prochains conseils municipaux afin qu'il donne lieu à débat.

Mme Cliquennois, conseillère municipale « EPW », estime difficile d'apprécier les chiffres transmis car, comme souligné par M Castelain, président de la MEL, ils font entrer en jeu de nombreux éléments selon la méthode employée. Dans tous les cas, l'élue trouve plus judicieux de financer une acquisition immobilière plutôt que de payer des loyers locatifs à fonds perdus.

M Dutoit, premier adjoint, constate la différence dans la méthode de calcul sur 18 ans de la MEL et sur 35 ans de la cours des comptes, qui rend impossible la comparaison des chiffres proposés et de fait le choix de la construction du bâtiment biotope plutôt que d'une tour voisine. Il souligne le bilan globalement positif de la cours des comptes avec une diminution de l'endettement, une capacité d'autofinancement en augmentation depuis 2015 et un transfert réussi des compétences entre région, département, Mel et communes.

Enfin, comme conseillé par la cours des comptes, il espère voir la MEL travailler en concertation avec les communes pour faire évoluer la péréquation entre la dotation solidarité urbaine (DSC) et l'attribution compensatoire (AC), puis consigner cette politique de redistribution des recettes fiscales de la MEL dans un pacte financier. Pour illustrer son propos, il explique que les recettes fiscales annuelles de la MEL s'élèvent à 744 000 000 d'euros, dont 371 000 000 euros d'impôts locaux, que 65.5% de ces recettes sont reversées aux communes membres sous forme d'AC et de DSC, mais que la ville de Wavrin touche peu de DSC en comparaison avec des communes telles que Seclin ou Lesquin.

10 — Désignation des délégués au comité du Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour animaux errants

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Wavrin est adhérente au Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs.

Conformément à l'article 6 modifié des statuts de ce syndicat, il convient de désigner parmi les membres du conseil municipal, deux représentants de la commune, l'un en qualité de délégué titulaire, le deuxième en qualité de suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Le conseil municipal est donc invité à désigner les représentants de la commune au sein de ce syndicat intercommunal. Chaque groupe avait la possibilité de présenter une liste d'un ou plusieurs candidats.

Deux propositions ont été reçues: M Alexandre LESSART comme titulaire et Mme Michèle VERRIER comme suppléante ou Mme Anita CLIQUENNOIS comme titulaire et M Philippe PLICHON comme suppléant.

Le vote de la liste est effectué à bulletin secret, dans les conditions fixées par l'article L212-21 du Code Général des collectivités Territoriales.

Résultats sur les 29 votes comptabilisés:

-25 voix pour M Alexandre LESSART comme titulaire et Mme Michèle VERRIER comme suppléante,
-4 voix pour Mme Anita CLIQUENNOIS comme titulaire et M Philippe PLICHON comme suppléant.

Le conseil municipal désigne donc à la majorité M Alexandre LESSART comme titulaire et Mme Michèle VERRIER comme suppléante, représentants de la commune au sein de Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs.

11- Désignation des représentants de la ville de Wavrin au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)

Monsieur le Maire présente la décision prise par la MEL de créer la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT). Mission de la CLECT: procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la MEL, ce montant venant en déduction de l'attribution de compensation versée aux communes par la MEL. La ville de Wavrin dispose d'un siège de représentation au sein de la CLECT.

Comme pour la désignation précédente, deux candidatures ont été reçues: M Jean Michel Dutoit ou Mme Anita Cliquennois.

Monsieur le Maire propose au conseil de voter dans un premier temps le mode de désignation: soit par vote à main levée, soit par vote à bulletin secret. Le conseil municipal valide unanimement la nomination des représentants par vote à main levée.

Pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EQUINE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita — PLICHON Philippe

Le conseil municipal délibère ensuite à main levée pour désigner à la majorité M Jean Michel Dutoit comme représentant au sein de CLECT de la MEL.

Pour la candidature de M Jean Michel DUTOIT: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EQUINE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane.

Pour la candidature de Mme Anita CLIQUENNOIS: VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita — PLICHON Philippe.

12- convention pour l'organisation du transport scolaire du second rang sur le ressort territorial de la MEL

Madame Lambray, adjointe à l'enfance, explique que si la MEL a la responsabilité d'organiser les transports scolaires à l'intérieur de son territoire de compétence, elle peut confier, par convention, tout ou partie de cette organisation à la commune concernée. Sur cette base, une convention pour l'organisation et le financement du transport scolaire de second rang a été établie avec la ville de Wavrin le 27 juillet 2005. Objectif: définir les conditions administratives, techniques et financières d'organisation des services de transports d'élèves.

Cette convention arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire 2019/2020, il est proposé de la renouveler pour une durée de 5 ans, à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention pour l'organisation et le financement du transport scolaire de second rang sur le périmètre des transports de la MEL selon les modalités présentées.

Pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EQUINE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita — PLICHON Philippe

13- Convention de groupement de commandes portant sur la passation et l'exécution des marchés de services d'assurances

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Schéma Métropolitain de Mutualisation, la MEL a engagé une démarche de mutualisation des assurances entre elle, SOURCEO et 44 communes membres intéressées. Objectifs visés: la réduction des coûts par l'effet de levier suscité par l'achat groupé et la qualification des contrats par la rédaction de cahiers des charges dans le cadre d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage missionnée par la MEL.

Plusieurs contrats d'assurances sont concernés, chaque commune adhérente ayant exprimé ses besoins propres, pouvant porter sur une partie ou l'intégralité de ces contrats.

Dans ce cadre, il est envisagé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation des contrats d'assurances qui correspondent, pour la ville de Wavrin, aux lots :

- responsabilité civile ;
- dommages aux biens ;
- flotte automobile ;
- protection juridique communes ;
- protection juridique agents-élus.

Le marché, dont la prise d'effet est prévue au 1er janvier 2022, est passé pour une durée de 5 ans. A noter: le marché d'assurance actuellement passé par la ville de Wavrin arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt des nombreux marchés groupés proposés par la MEL, qui permettent aux communes de bénéficier de meilleurs tarifs et, dans le cas présent, de peser face aux assurances et de gagner en qualité de contrat.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité afin:

- D'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commandes annexé,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- D'autoriser la passation des marchés publics d'assurances mutualisés dans le cadre du groupement de commandes ;
- D'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'une procédure avec négociation dans les conditions prévues à l'article R2124-3 du code de la commande publique, soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables prévu à l'article R2122-2 du même code ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics ;
- D'imputer en section de fonctionnement les budgets et dépenses nécessaires au service souscrit.

Pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EQUINE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DBENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita — PLICHON Philippe

14- Convention Territoriale Globale entre la CAF et la ville de Wavrin

Madame Lambray, adjointe à l'enfance, présente le souhait de la CAF d'engager une démarche d'optimisation de l'offre de services adressés aux familles et de développement d'offres nouvelles sur le territoire communal. Objectifs: aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes, accompagner

les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement, puis créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

A cet effet et sur la base des conventions d'objectifs établies pour chaque service, la CAF propose à la ville de Wavrin de cosigner une Convention Territoriale Globale, conclue du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} décembre 2022, visant à maintenir l'appui financier instauré et à définir un projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en oeuvre. Principe: un comité de pilotage et un comité technique, regroupant des représentants de la CAF et de la collectivité, établissent un diagnostic des services, identifient les actions à mener au niveau local pour répondre aux besoins et évaluent les actions au fur et à mesure de leurs mises en oeuvre.

Sont concernés :

- la Halte-Garderie Municipale,
- le RAM Municipal,
- les ALSH Extrascolaires,
- les ALSH Périscolaires,
- l'accueil des adolescents,
- les actions parentalité (REAAP,...).

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de Convention Territoriale Globale établie entre la CAF et la ville de Wavrin, puis à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en oeuvre.

Pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EQUINE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DITENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOLTRT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQLTENNOIS Anita — PLICHON Philippe

15- Demande de subvention pour l'agrandissement de la halle des sports de Verdun

Monsieur le Maire rappelle le projet de la ville de Wavrin à court terme d'agrandir la halle de sports de Verdun. Le projet constitue, pour la ville de Wavrin, une opportunité de mettre à disposition des associations sportives et des scolaires un lieu de pratiques sportives efficient, fonctionnel, évolutif et convivial, parfaitement adapté pour les loisirs sportifs, l'entraînement, les compétitions et événements sportifs.

Suite à l'attribution d'un marché global de performance pour l'agrandissement de cet équipement lors de la Commission d'Appel d'Offres du 12 septembre 2020, le projet du groupement « Nord France Construction » a été retenu.

Le complexe sportif envisagé intègre :

- La salle existante : 1 730m²
- Les nouvelles surfaces créées : 5 209 m², hors aménagements extérieurs
- Les parkings, voiries, cheminements, espaces paysagers, mobilier extérieurs,...
- Un périmètre sécurisé.

Le projet comprend notamment la construction de:

- un hall d'accueil
- une salle de compétition homologuée pour les compétitions pour le basket-ball, le handball et le futsal,
- une salle homologuée pour les compétitions de gymnastique sportive,
- une salle de gymnastique polyvalente,

- deux salles de danse,
- 3 salles de sports de combat permettant les pratiques du judo, du taïso, de la boxe thaïlandaise, du kick-boxing, de l'aikibudo, du Kobudo et du Taekwondo,

-Des fonctions d'accompagnement comprises vestiaires, douches, sanitaires, locaux de détente, club house, bureaux, infirmerie et locaux de stockage.

Le bâtiment sera livré équipé des matériels nécessaires à la pratique des sports et à l'homologation de niveau départemental ou régional selon les activités sportives de la salle.

Enfin, le projet s'inscrit dans une démarche remarquable d'efficacité énergétique. En effet, l'offre retenue anticipe sur la réglementation thermique à venir, RE 2020, avec l'installation d'une chaufferie bois et d'une centrale photovoltaïque de 62kW avec autoconsommation. Aussi, tant dans sa conception que dans son exploitation, le bâtiment témoignera de ses performances qui permettront de limiter les coûts liés au fonctionnement de l'entité sportive.

Le coût du projet est d'environ 10 000 000 € HT.

Calendrier envisagé : démarrage des travaux en septembre 2021 — réception au printemps 2024

Pour financer ce projet d'ampleur, la Ville de Wavrin a la possibilité de solliciter des subventions auprès de divers organismes (état, région, département, MEL, agence de l'eau,...). Monsieur le Maire explique donc l'objectif de la délibération: l'autoriser à déposer un maximum de dossiers de demandes de subventions. Il précise par ailleurs le refus de subvention déjà arrêté par l'Agence Nationale du Sport.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions susceptibles de soutenir la mise en oeuvre du projet d'agrandissement de la salle de sports de Verdun, à signer tout acte administratif dédié, puis à communiquer l'ensemble des éléments demandés et nécessaires à l'instruction des dossiers.

Pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EQUINE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETIE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita — PLICHON Philippe

16- Délibération budgétaire modificative n°1/2020

Monsieur Dutoit, premier adjoint, explique que le Centre de Gestion du Nord a loué la salle des fêtes de la ville de Wavrin la journée du 19 novembre 2014.

Conformément à la convention pour l'utilisation de la salle signée des 2 parties, un titre exécutoire a été émis en 2014 par le service « finances » de la collectivité, à hauteur de 2 370 €. Hors, un deuxième titre exécutoire a été émis par erreur en 2015, et recouvert par le Centre de Gestion.

De fait, il convient d'annuler, par délibération modificative, le titre exécutoire émis en 2014 à hauteur de 2 370 € et d'alimenter le compte 67 « charges exceptionnelles », pour pallier à cette recette en attente de versement qui n'a pas lieu d'être.

Mme Cliquennois, conseillère municipale « EPW », observe qu'en 2014, l'équipe municipale nouvellement élue a « écrasé » l'équipe municipale sortante à cause d'une facture qui avait été réglée à 2 reprises. Elle fait remarquer que les erreurs peuvent arriver et qu'elle, a contrario, n'a pas l'intention d'« écraser » l'équipe municipale en place.

M Dutoit, premier adjoint, juge le verbe « écraser » employé un peu excessif et les situations comparées différentes. Il explique qu'un bon de commande a été émis suite à commande du centre de gestion, suivi d'un deuxième bon de commande, suite à réception d'une commande complémentaire du centre de gestion

annulant la première. Or, le service comptable n'étant pas informé de cette nouvelle commande annulant la première, n'a pu faire le rapprochement entre les 2 bons. D'où la correction à apporter aujourd'hui.

Monsieur le Maire estime enfin que ne peuvent être comparés une erreur de facturation et le paiement durant plusieurs années de l'assurance de véhicules qui n'existent plus ou encore le paiement en double et durant 7 ans des factures de gaz.

Le conseil municipal délibère unanimement pour autoriser Monsieur le Maire à engager les corrections comptables nécessaires à cette erreur de saisie et à établir tous les actes administratifs nécessaires.

Pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EQUINE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZAN() Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Mita — PLICHON Philippe

17 - Mise en place du RIFSEEP pour les cadres d'emplois nouvellement éligibles

Monsieur le Maire rappelle que le RIFSEEP, régime indemnitaire applicable à la fonction publique territoriale, a été insaturée sur la ville de Wavrin. Cependant, tous les cadres d'emplois n'étaient pas éligibles. Un nouveau décret est sorti, permettant dorénavant d'intégrer les ingénieurs territoriaux, les techniciens territoriaux, les éducateurs territoriaux de jeunes enfants et les auxiliaires de puériculture territoriaux. Ainsi, pour la ville de Wavrin, tous les cadres d'emplois seraient repris sauf celui de la police municipale.

Le conseil municipal vote unanimement le déploiement du RIFSEEP aux nouveaux cadres d'emplois repris ci-dessus.

Pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EQUINE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Mita — PLICHON Philippe

18 — Carte Illicado

Un budget annuel d'un montant de 10 000 est consacré aux actions menées par le Comité Technique en faveur du personnel de la ville: Garden party de mai sauf cette année, cocktail dinatoire en fin d'année et distribution d'un chèque cadeau en novembre.

Sur proposition du Comité Technique, le montant des chèques et leur destination ont été présentés en Commission « finances et budget » du 23 septembre 2020. Dans les faits, il s'agit :

- d'octroyer 54 chèques de 108€ pour les fonctionnaires titulaires et CDI,
- d'octroyer 4 chèques de 108€ pour les contrats à temps plein présents minimum 6 mois dans l'année,
- d'octroyer 2 chèques de 54€ pour les titulaires partis en cours d'année,
- d'octroyer 4 chèques de 54€ pour les contrats à temps non complet d'au minimum 6 mois dans l'année,
- d'octroyer 9 chèques de 54€ pour les contrats à temps partiels présents de septembre 2019 à juin 2020.

Il est précisé que ces montants seront versés sans égard pour les éventuels arrêts de travail, congés parental ou maternité. A contrario, le chèque n'est pas versé aux agents ayant exercé à l'extérieur de la ville en position de détachement ou de disponibilité sur l'intégralité de l'année écoulée.

La société Illicado éditera ces chèques-cadeaux.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'octroi de chèques cadeaux selon les modalités précisées ci-dessus.

Pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EQUINE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita — PLICHON Philippe

19 - Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire explique que par courrier du 4 septembre 2020, la Préfecture du Nord, qui a pris connaissance du règlement intérieur du conseil municipal de la ville de wavrin, a émis quelques remarques sur des articles qu'elle souhaite voir modifiés concernant le délai de dépôt des questions orales, la modification de l'ordre du jour du conseil municipal, l'expression des conseillers dans le Wavr'Info et la modification du règlement intérieur du conseil municipal en cours de mandat. L'ensemble des modifications a été détaillé dans la note de synthèse.

Monsieur le Maire précise que le projet de nouveau règlement a déjà été soumis et validé par la Préfecture, pour être certain de présenter au conseil municipal un projet de règlement respectant le cadre légal. La Préfecture a par ailleurs avoué avoir laissé passer beaucoup de règlements en 2014, soumis à contentieux au fil des années ; de fait, elle a porté une vigilance particulière aux règlements de conseils municipaux votés par les collectivités territoriales en 2020 dans le cadre des élections municipales.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour adopter la nouvelle version proposée du règlement intérieur du conseil municipal.

Pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel (pouvoir BLONDEAU Alain) - CARY Thérèse - EQUINE Philippe (pouvoir CARY Thérèse) - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine (pouvoir JONVILLE Régine) - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel) - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent — LOMBART Muriel — TURPIN Patrice - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita — PLICHON Philippe

Informations et questions diverses

Question de Mme Anita Cliquennois, conseillère municipale « EPW », relative à la suppression des repas des aînés

Mme Cliquennois constate la suppression des deux repas festifs (mai et fin année) et demande si une compensation est prévue pour les aînés.

Monsieur le Maire prend la parole

« Les banquets sont certes importants, mais ce sont surtout des moments de convivialité, de partage, de lien social. Cependant, ils ne concernent qu'un peu plus de 300 personnes, alors que nous avons plus de 850 personnes de plus de 70 ans.

Depuis le début de la crise du covid-19 qui a démarré mi-mars, nous avons privilégié les actions aux personnes les plus vulnérables. Et donc oui, nous avons été au côté de tous nos aînés et ils ont apprécié notre présence dès le début de la crise, lors des appels hebdomadaires (environ 600 appels) pour savoir si tout allait bien, s'ils avaient besoin de courses, de médicaments... Une réponse a été apportée à leur besoin. La livraison de repas à domicile a également été mise en place en urgence pour ceux qui le souhaitaient, avec remise des dossiers d'inscription dans un second temps. La municipalité a donc été au rdv et le sera de nouveau si besoin.

Actuellement, même si je pense toujours à nos aînés, je m'inquiète aussi pour les personnes qui ont perdu ou qui vont perdre leur emploi et plus globalement à tous ceux qui sont sans projet. Aussi, nous avons mis *en place* dans notre commune le PLIE et j'en profite pour vous informer que la première réunion aura lieu le 9 octobre 2020.

Je pense aussi aux artisans commerçants, avec qui une réflexion est en cours ; des choses seront prochainement annoncées. Compte tenu de la situation sanitaire, je vous informe par ailleurs de l'annulation du salon des artisans, que je regrette.

Enfin, nous pensons aussi aux acteurs du monde économique tel que « France Evènement » qui nous accompagne lors de ses banquets ; ne va-t-elle pas connaître des difficultés financières ? D'ailleurs sachez aussi qu'API, notre prestataire restauration qui a toujours été présent dans la restauration domicile et scolaire pendant la crise, a cependant dû faire face à un nombre d'enfants présents inférieur au nombre défini par le marché. API ayant donc perdu de l'argent, nous avons convenu de compenser cette perte par une aide exceptionnelle de 5 800 €.

Je souligne également le travail fantastique des agents de propreté de la ville, qui s'attèlent chaque matin et soir, pour répondre aux exigences sanitaires présentes, et à qui nous avons dû adapter les horaires de travail.

Contrairement à d'autres villes, la ville de Wavrin n'est pas à plaindre, on n'augmente pas les tarifs, on travaille collectif et on espère des jours meilleurs.

Donc avant de penser à des compensations, je pense qu'il convient plutôt de faire face à la situation d'urgence actuelle et à venir. »

Intervention de Monsieur le Maire en vue d'apporter une réponse au courrier porté par le groupe politique « ensemble pour Wavrin », daté du 5 juillet 2020 et relatif à l'absence de ses élus lors du conseil municipal du 2 juillet 2020.

Monsieur Plichon, conseiller municipal « Ensemble pour Wavrin » est invité à lire le courrier à l'assemblée, et ce au nom du groupe d'opposition :

« Les élus de la liste « Ensemble pour Wavrin », élus au sein du conseil municipal, se doivent de vous alerter sur ce début de mandature car nous trouvons inadmissible ce que nous avons lu dans la presse et sur les réseaux sociaux au sujet de notre absence au dernier conseil (dixit le conseil municipal du 2 juillet 2020).

-Réseaux sociaux (Wavrin ma ville — Alain Blondeau) : l'absence de l'ensemble des élus de l'opposition n'est pas un choix volontaire mais correspond à des impératifs liés à des contraintes familiales ou professionnelles et pas, bien entendu, un choix de boycott collégial de cette instance, comme précisé dans votre allusion sur les réseaux sociaux.

-Article dans la presse écrite (Voix du Nord du 1^{er} juillet 2020) : la Voix du Nord dans un article du 1^{er} juillet, annonçait la tenue du prochain conseil, jusque-là rien de regrettable mais la fin est fortement regrettable : « l'opposition n'y sera pas non plus ».

Extrait de l'article de presse : « Wavrin maintient ses conseils municipaux à huis clos... Sans la presse. Si de nombreuses communes commencent à organiser des conseils municipaux ouverts au public, ce n'est pas le cas de Wavrin. Un nouveau conseil aura lieu ce jeudi soir, mais la presse n'aura pas le droit de s'y rendre. L'opposition n'y sera pas non plus. Wavrin maintient ses conseils municipaux à huis clos, sans la présence de la presse, et sans diffusion des débats en direct. »

Ensemble pour Wavrin déplore cette utilisation de la presse à des fins politiciennes consistant à dénigrer systématiquement votre opposition. Le journaliste n'a pu connaître cette information autrement que par communication de vous-même ou de vos services.

Monsieur Plichon poursuit la lecture du courrier :

« Nous tenons par ce courrier à vous rappeler, M le Maire, votre engagement que nous avons entendu lors du conseil municipal d'investiture le 23 mai : « Monsieur le Maire précise que l'équipe municipale n'oubliera pas pour autant les administrés qui ont fait un autre choix ; nous serons les élus de le tout et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance. »

Sachez que les élus EPW étaient présents à toutes les commissions de préparation à ce conseil municipal, et qu'ils ont été force de proposition afin que les différentes thématiques abordées puissent être débattues. Pour nous, ces commissions sont des lieux de travail des différents sujets et nous y avons notre place, malgré nos absences physiques, par un pouvoir que nous avons donné à vos colistiers qui ont accepté de voter en respectant nos choix.

Nous regrettons que vous n'ayez communiqué uniquement sur l'aspect de notre absence collective, qui pouvait s'expliquer, pour certain(e)s en cette période estivale propice aux regroupements familiaux, pour d'autres en cette période post-covid à une forte activité professionnelle. Il aurait été plus judicieux de répondre sur le respect, par les personnes porteuses de nos pouvoirs, de nos choix de vote qui sont parfois contraires à leur propre vote, ce qui aurait pu être un acte fort « de respect de chacun ». Une mise en pratique collective de votre discours d'investiture : « il remercie enfin les candidats de la liste EPW pour leur campagne électorale respectueuse. Il rappelle que, sans opposition, il n'y a pas de démocratie. Le conseil municipal accueille donc les 3 représentants de leur liste. Leur droit d'expression sera garanti car le mieux vivre ensemble commence aussi par le respect de chacun. »

EPW continuera, quant à elle, à rester respectueuse des membres de ce conseil et vous invite, vous aussi à en faire de même. Nous restons à votre disposition si vous désirez nous rencontrer à propos de cet incident malencontreux. »

Monsieur le Maire souhaite répondre aux différents points abordés.

Concernant la première remarque: Monsieur le Maire estime ne pas avoir fait écho d'un boycott dans le texte mis sur son mur personnel facebook. Il n'a pas non plus fait mention d'un choix délibéré mais a simplement établi un constat, sans porter de jugement. Il rappelle l'absence des trois élus du groupe. Il informe enfin qu'un Facebook live était prévu ce soir-là et que son annulation a été décidée collectivement pour ne pas laisser penser qu'il était organisé exprès pour montrer l'absence de l'opposition aux administrés.

Concernant la « connivence avec la presse », Monsieur le Maire explique : « le fait que j'utiliserai la presse à des fins politiques », je me dois d'en rire. Depuis toujours, avec la Voix du Nord, nous avons des relations difficiles et d'autant plus depuis qu'une journaliste a écrit que le problème d'Alain Blondeau c'était Alain Blondeau lui-même et que je n'avais pas été réélu mais désigné Maire. Ce dénigrement et ce manque de respect m'ont amené à totalement couper les liens avec la Voix du Nord. Peut-être qu'un jour cette journaliste souhaitera me rencontrer pour effacer le passif, on verra. En attendant je vous confirme que ni moi, ni mes services n'ont prévenu la presse concernant votre absence. Je vous invite à les interroger pour savoir d'où vient l'information, peut-être même qu'elle provient d'un membre de votre groupe ».

Concernant la troisième remarque, Monsieur le Maire explique: « Je n'ai pas parlé de votre présence aux commissions, car c'est normal d'y être, il est donc inutile que j'en fasse l'éloge. C'est le cas d'ailleurs pour tous les élus. Concernant le vote par procuration, j'ai moi-même accepté de voter selon les souhaits de Monsieur Vantourout et cela bien avant d'apprendre votre absence, puis ensuite celle de Mme Cliquennois. Je ne comprends donc pas votre courrier et mieux je confirme mes propos: « le mieux vivre ensemble commence aussi par le respect de chacun ». Cette phrase vaut aussi pour vous. »

Intervention de Monsieur le Maire concernant la manifestation organisée par l'AMJC le 18 juillet 2020

Monsieur le Maire prend la parole :

« J'aimerais intervenir concernant la manifestation de l'AMJC.

Tai été atterré d'apprendre la veille sur les réseaux sociaux qu'une manif allait avoir lieu. Quel était le motif? Je l'ai découvert le jour même. J'ai découvert aussi le comportement irrespectueux et provocateur de certains de leurs adhérents ; je trouve cela impardonnable !

Au-delà de la forme, je suis scandalisé par cette démarche: chacun sait que ma porte est toujours ouverte et un rendez-vous est toujours possible et très rapidement. Enfin, venant de l'AMJC avec qui la municipalité partage des relations particulières et engagées, cela est d'autant moins acceptable.

Sur le fond: comme toutes les asso, l'AMJC n'échappe pas aux règles sanitaires et comme toutes les assos une discussion avec l'AMJC aurait été nécessaire pour étudier des conditions d'adaptation, alors pourquoi passer par une épreuve de force comme une manifestation.

Enfin, la lecture de l'article de la Voix du Nord me sidère. J'aurais évoqué le devenir du local de l'AMJC et que je voulais mettre les représentants de l'AMJC autour de la table pour le projet centre-ville... Heureusement que M Dutoit était présent ainsi que 2 autres personnes du bureau de l'AMJC.

Au cours de cet entretien nous avons parlé des règles sanitaires existantes et évoqué des solutions à court terme, puisque les choses évoluent chaque jour. Oui j'ai confirmé que nous nous devons d'accompagner nos adolescents, voire plus ! Mais à aucun moment, au cours de cet entretien, le projet centre-ville a été évoqué.

Cette manifestation et les propos qu'auraient tenus par Mme Lemay me laissent perplexe. Il en va de même des commentaires dans les réseaux sociaux.

Le projet de l'AMJC ne peut pas réussir sans liens loyaux, sincères avec la municipalité qui, rappelons le, apporte 110 000 euros de subvention et 40 000 euros d'avantages en nature.

J'ai le sentiment que nous sommes avec l'AMJC dans un climat perpétuel de défiance et cela ne peut et ne doit pas continuer. »

Information de Monsieur le Maire relative à la composition des commissions municipales de contrôle des listes électorales

Concernant le renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales, Monsieur le Maire explique avoir reçu une confirmation de la préfecture le 23/9/20.

Aussi, la Commune de Wavrin doit identifier :

-3 titulaires de la liste Union pour le Changement (+ 3 suppléants : facultatif mais vivement conseillé) pris

dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires,

-2 titulaires de la liste Ensemble pour Wavrin (+ 2 suppléants : facultatif mais vivement conseillé) pris dans

l'ordre du tableau parmi les membres volontaires.

Pour rappel, les conseillers municipaux membres de la commission de contrôle ne peuvent être ni maire, ni adjoint au maire, ni être titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Le formulaire étant à retourner avant le 16 octobre 2020, M le Maire demande au groupe EPW de lui faire connaître ses 2 titulaires et son suppléant avant le 9 octobre. Il en fera autant de son côté.

L'ordre du jour étant clos, la séance se termine à 21h00.

Vu par Nous, Maire de la Commune de WAVRIN, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Wavrin, le 6 octobre 2020

Le Maire,


A. BLONDEAU.